



MAIRIE
DE
VOLONNE
(04290)

Afférents au C. Municipal... : 19
En exercice..... : 19
PRÉSENTS..... : 07
Qui ont pris part à la DCM. : 12
Date de la CONVOCATION :
11 mars 2025.

dcm 04 / 250318

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250318-DCM_04_250318-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance

L'an deux mille vingt-cinq et le 18 mars, à 17 Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué à l'issue de la réunion du 10 mars qui n'a pu se tenir faute de quorum, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

Conformément à la Loi, le Conseil Municipal délibère quel que soit le nombre de membres présents.

. **PRÉSENTS (07)** : Sandrine COSSERAT, Marie-Anne MULLER, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Nathalie BOURRIEL, Emmanuel MULLER, Adrien ETIENNE.

. **ABSENTS (12 – 5 Représentés)** : Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Michel BLASZCZYK, Renée VIARD-SIRI, Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE, Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Marie-Anne MULLER

. **OBJET** : Mise à disposition à l'association Volonne Initiatives de la salle à l'étage de la salle polyvalente et de la remise rue Etroite : conventions à signer.

Madame le Maire expose :

Dans le cadre de la Fête Médiévale 2025, afin de pouvoir organiser des ateliers de couture, des répétitions théâtrales et des animations en costume d'époque, l'association Volonne Initiatives sollicite la mise à disposition de la salle à l'étage de la salle polyvalente.

Afin de pouvoir stocker du matériel, l'association sollicite la mise à disposition de la remise rue Etroite.

Il est proposé de mettre à disposition ces 2 locaux à titre gracieux pour une période allant jusqu'au 30 septembre 2025.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (12 voix POUR)** :

- **Approuve la proposition de mise à disposition gratuite des 2 espaces jusqu'au 30 septembre 2025.**
- **Autorise Mme le Maire (ou son Représentant) à signer les conventions de mise à disposition.**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sandrine COSSERAT



La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.